

bonjour à tous,

je me présente je suis orphelins de parents harkis,

j'ai présenté ainsi que mes frères et soeurs une demande d'allocations réservée aux orphelins d'harkis, sur le fondement de la loi N°2005-158 du 23/02/2005 adressée au Service Central des Rapatriées à Agen(47).

je précise que mon père dernier défunt est décédé le 31/03/2005.

Ce service m'indique par retour de courrier qu'il ne sont pas chargé dans ce "cas particulier" puisque selon eux, mon père est décédé postérieurement à l'entrée en vigueur de la loi du 23/02/2005.

J'ai pris contact avec la Mission Interministérielle

aux rapatriés(MIR) et cette dernière, au courant de ce problème sans pouvoir y apporter de solution me déclare qu'environ 80 familles se trouvent dans ce cadre.

Merci pour ceux qui se manifesteront!

---

## Re: orphelins de la loi 23/02/2005

Posté par Khader - 21-07-2007 à 19:33

Bonjour Alfred47 et à toutes et tous les internautes,

Tout d'abord et sans vouloir être "désagréable" (quoique cela serait expiatoire !), je tiens à indiquer, à toute la seconde génération de RONA (cf. les enfants de Harkis), qu'elle n'a obtenu que les mesures qu'elle mérite, en l'occurrence : RIEN DU TOUT ! QUE DALLE ! NADA ! NOTHING ! OUALOU !!!

Pendant qu'une poignée de militants actifs, essentiellement, de la première génération, manifestait et se bougeait, par tout temps (pluie, neige, ...), la "majorité attentiste" était dans l'expectative, très opportuniste, de tout se voir "servir sur un plateau d'argent", en laissant le soin, à quelques centaines de personnes agissantes, de revendiquer par "procuration" !!!

Pourtant, la Coalition Nationale des Harkis et des Associations de Harkis n'a eu de cesse, depuis sa création, en 2003, d'alerter, les Harkis et leurs Familles, sur la nécessité, de se "réveiller", dans l'unité mais, aucunement, parce que tout le monde s'aimait et s'entendait mais, uniquement, car c'était l'intérêt général, de toutes et tous et, que l'on a rien sans rien, C.Q.F.D !!!

Après avoir épingle, le sordide "rapport DIEFENBACHER" et ses "recommandations inacceptables", qui furent, rappelons-le, la base de travail, du Projet de Loi dit MEKACHERA (la loi du 23 février 2005), tant sur "harkis.org", initialement, puis sur "harkis.info" et, enfin, sur notre propre tribune officielle, "coalition-harkis.com", notamment, le 31 juillet 2006, par un article à lire et/ou à relire par le lien suivant : <http://www.coalition-harkis.com/content/view/67/2/>, force est de constater que très peu de monde s'est mobilisé par la suite et, pourquoi Jacques CHIRAC, son Gouvernement et les Parlementaires de tout bord, auraient-ils modifié, cette "loi placebo et dilatoire", puisque la plupart des RONA semblaient se satisfaire des "os" qu'on leur lançait à la figure ?

Ensuite, concernant le "dispositif pour les orphelins", nous avons, également, mis en cause, l'ambiguïté délibérée, par ses auteurs, dans sa rédaction finale et discriminatoire, pouvant laisser le loisir à toutes les interprétations possibles et imaginables. Par ailleurs, il faut rappeler, une fois pour toutes, que cette "mesure" n'existe plus en raison de l'initiative inique et incompréhensible, de Charles TAMAZOUNT, qui l'a fait annuler, à l'instar de plusieurs autres dispositions, par le Conseil d'Etat et, je vous recommande de lire, notre article en ce sens, par le lien suivant : <http://www.coalition-harkis.com/content/view/140/2/> et, vous n'avez, désormais, que vos yeux pour pleurer, ou alors, il faut relever, la tête, et se battre pour décrocher, légitimement, une vraie loi de reconnaissance de la Nation et de réparations proportionnées, à l'ampleur de notre préjudice, car nous ne sommes pas des "mendiants" mais, en réalité, les "victimes de l'un des plus grands crimes d'Etat du 20ème Siècle" !!!

Si d'aventure, Nicolas SARKOZY persistait, dans son mutisme inquiétant et irrespectueux, à ne pas répondre, à notre lettre ouverte, du 23 juin 2007, il faudra, par conséquent, soit se battre, tous ensemble, soit oublier la "cause harkie" !!! A lire, ladite lettre, par le lien suivant : <http://www.coalition-harkis.com/content/view/158/2/>.

Je vous laisse le soin à toutes et à tous de méditer là-dessus...

A.F. Très Cordialement,

Khader MOULFI

## Re: orphelins de la loi 23/02/2005

Posté par alfred47 - 22-07-2007 à 13:43

---

bonjour

merci khader pour ces précisions que je souhaitais confirmer.

Personnellement cela n'aura pas contribué à mon bonheur , mais j'imagine que de nombreux autres enfants d'Harkis auront eu besoin de cette mesure(20000 euros à partager entre la fratrie)aussi discriminatoire soit-elle.

à bientôt

=====

## Re: orphelins de la loi 23/02/2005

Posté par Khader - 22-07-2007 à 22:26

---

Bonsoir Alfred47 et à toutes et tous les internautes,

Le fond du problème est que l'Etat français doit reconnaître, une fois pour toutes, si nous sommes, effectivement, des "victimes de la déraison d'Etat" ou pas !!! Si Nicolas SARKOZY venait à tenir, dans les semaines à venir, ses engagements et, à déclarer, l'Etat français de l'époque, responsable de l'abandon et du massacre, des Harkis et leurs Familles et, du "drame harki post-rapatriement à nos jours", les réparations seraient légitimes et exigibles, à l'instar de n'importe quelle dette ordinaire, quand bien même notre "débiteur" serait-il l'Etat.

Quand un tiers vous cause un préjudice, il doit vous indemniser (ou à défaut, son assurance), en fonction de l'ampleur, des dommages directs et collatéraux occasionnés, par ledit sinistre et, aucunement, vous donner, une "misère à sa convenance exclusive" et, vous dire que c'est le "solde de tout compte" et, à présent, circulez y'a rien à voir !!!

Par conséquent, les Harkis et leurs Familles doivent se mobiliser pour obtenir, justice et réparations, de leurs "vies

